

Rubrique :	Pge : 13
Paris	1/2



MEUDON Cinq cents arbres devraient être abattus par le ministère de la Culture

Les victimes d'un réaménagement royal

Françoise Dargent

La tempête de décembre dernier n'a pas eu raison des tilleuls de Meudon. Ils ne devraient cependant pas résister à la tronçonneuse. Leur grand âge n'y fera rien. L'État, propriétaire du domaine de Meudon, dans les Hauts-de-Seine, a en effet inscrit l'abattage de 500 arbres vieux et malades, dans le cadre de la restauration de la grande perspective historique créée par le marquis de Louvois à la fin du XVII^e siècle. Un mal nécessaire pour les spécialistes, mais un traumatisme pour les habitants attachés à cette voûte verdoyante qui resplendit au printemps.

Les champignons, les plaies causées par les voitures qui se garent sans ménagement tout contre, la pollution et le tassage du sol rendent les tilleuls extrêmement fragiles, donc dangereux. Une étude phytosanitaire a conclu à un abattage systématique. Les centenaires seront remplacés par de jeunes arbres, droits comme des ifs.

A Meudon, l'heure est aux explications. Le ministère de la

Culture, qui finance les travaux à hauteur de 44 millions de francs (6,7 millions d'euros), doit composer dans un environnement « sensible ». Classée monument historique, la grande perspective présente néanmoins la particularité de se trouver en partie dans la ville lorsqu'elle est encore l'avenue du Château (environ un kilomètre).

A terme, il s'agit de rendre sa superbe à ce tracé qui s'étire sur plus de trois kilomètres. Une promenade princière composée successivement de l'avenue du Château, la grande terrasse du Château-Vieux (détruit en 1795), des parterres de l'orangerie et du Château Neuf (ses vestiges constituent la base de l'observatoire de Meudon), et d'un tapis vert, perdu dans les bois. L'ensemble n'a jamais véritablement été restauré, et la nature a pris des libertés, y invitant les herbes folles. Des terrains de sport ont même été installés sur l'axe central.

L'État a pour l'instant programmé la seule restauration de l'avenue du Château, dont la voie pavée vient d'être rénovée. A la replantation s'ajoute

l'aménagement d'un tapis vert entre les arbres et la suppression du stationnement à cet endroit contre des places en contre-allée. « L'idée est de trouver un compromis entre le caractère paysager de la perspective et son utilisation actuelle, explique Pierre-Antoine

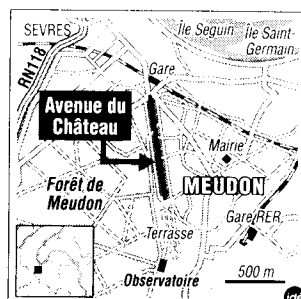
Gatier, architecte en chef des monuments historiques et maître d'œuvre. Il n'y a aucun sens à revenir à un état artificiel qui existait lorsque le Château Vieux était encore debout. Les arbres malades nous obligent malheureusement à un abattage total. La replantation sera ainsi homogène. Notre proposition consiste à les remplacer par des tilleuls hauts de sept mètres, ce qui est déjà conséquent. Aujourd'hui, nous mettons l'accent sur la concertation. »

A sa décharge, la Direction des affaires culturelles, qui travaille depuis plusieurs années sur ce projet, a attendu jusqu'à l'automne dernier pour annoncer ces mesures, sous-évaluant sans doute les retombées d'une telle décision. « Toutes ces mesures ont été décidées sans que

nous en soyons informés. Elles sont inacceptables, rétorque Daniel Thouvenin, un membre de l'Association des amis du château, créée en décembre 1999, en réaction au projet. Pourquoi ne pas gérer le renouvellement des arbres sur plusieurs décennies ? »

D'autres habitants ont décidé de soutenir le projet. « Dans un premier temps, nous avons aussi été choqués, explique Daniel Soreau le vice-président du Comité de sauvegarde des sites de Meudon, une association locale influente. Il nous faut du temps pour faire le deuil de nos arbres. Aujourd'hui, nous avons décidé de jouer l'avenir. Le seul moyen d'avoir un bel alignement est de tout replanter. »

A Meudon, alors que le printemps pointe son nez avec les premiers bourgeons, mars a été déclaré mois de la concertation. Pas moins de trois réunions étaient prévues entre les différents acteurs pour trouver un terrain d'entente.



LE FIGARO

Rubrique :	Pge : 13
Paris	2/2



L'État a pour l'instant programmé la seule restauration de l'avenue du Château, dont la voie pavée vient d'être rénovée.
A la replantation s'ajoute l'aménagement d'un tapis vert entre les arbres et la suppression du stationnement. (Photo François Bouchon/Le Figaro.)